

AUTORISATION DE CONDUITE FORMATION & EVALUATION CONDUITE DES PETITS ENGIN AUTOPORTES

1 Jour – 07h00

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail

Public visé

Travailleurs utilisant un ou plusieurs types de petits engins à conducteur porté (tondeuse, petit tracteur, petit véhicule de transport de matériaux...), et devant être formé à leur conduite en sécurité.

10 PARTICIPANTS MAXIMUM

Justification de l'action

Formation et évaluation obligatoires : articles R4323- 55 à 57 du code du travail.

Formation à la sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141- 3 et 13 du code du travail

Objectifs

Etre capable d'utiliser en sécurité les engins concernés par la formation.

Sanction de l'action

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque conducteur évalué.

Pré - requis

Aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail

Codes de formation

Formacode: 31717-Engins de chantier

NSF: 311 -Transport, manutention, magasinage

Moyens d'évaluation

Evaluations formatives (non-formalisées).

Evaluation sommative individuelle, formalisée par écrit, comportant un questionnaire oral et une mise en situation pratique générale, conformes à un processus standardisé

En cas de formation dans notre centre, le formateur ne pourra pas rendre un avis sur la capacité à réaliser des tâches spécifiques à l'établissement du bénéficiaire.

Programme

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50 à 60 % du temps de formation.

Possibilité d'augmenter le nombre de jour selon le nombre de stagiaires.

Enseignements théoriques

Réglementation relative à la conduite des engins

Différenciation des familles d'engins

Caractéristiques communes à tous les engins

Principaux risques

Règles d'utilisation en sécurité

Balissage des zones de travail (y compris balissage sur la voie publique)

Transport des petits engins sur véhicule porteur

Vidéos

Enseignements pratiques

Adéquation de l'engin à la nature du travail

Vérifications à la prise de service

Conduite et manœuvres

Opérations pour lesquelles l'engin est spécialement conçu

Moyens et méthodes pédagogiques

Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation. • Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle. • Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

Moyens techniques requis

Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.

Pour les apports pratiques : engins sur lesquels les stagiaires doivent être formés et évalués, lieux et installations nécessaires à la formation et à l'évaluation.

En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation intra-entreprise, ils doivent être garantis par l'employeur des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu.